AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-2-70 024376

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 113 de Février 1970 -

1970 - 4

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

-La cloque du pêcher :

Le temps demeure exceptionnellement doux pour la saison et il en résulte un débourrement particulièrement précoce.

Actuellement, on peut considérer trois types de vergers :

- ceux qui n'ont pas été traités ;
- ceux qui ont été traités au cours des derniers jours de janvier ;
- ceux qui ont été traités tout récemment.

Nous conseillons donc :

- de placer de toute urgence un traitement soigné dans les vergers non encore protégés ;

- de renouveler la protection dans les vergers traités à la fin du mois de janvier en plaçant l'application au cours de la dernière semaine de février en utilisant un fongicide de synthèse ;

- dans les vergers traités ces derniers jours, il sera inutile d'intervenir à nouveau.

Contrairement à ce qui se passe pour beaucoup d'autres parasites, il n'est pas nécessaire de renouveler un traitement bien appliqué, ayant séché normalement, si des pluies successives surviennent, même si elles sont supérieures à 25 mm.

L'expérience des dernières années, particulièrement favorables à la Cloque du pêcher, a parfaitement montré que lorsque le traitement de protection est placé au début du stade sensible, il suffit à lui seul à éviter les attaques pendant tout le printemps.

Nous rappelons que les produits suivants sont efficaces aux doses ci-après :

- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux, Sulfate de cuivre : 500 g de cuivre métal.
  Zirame : 175 g - Ferbame : 175 g
  Captane : 250 g - Thirame : 175 g
  Association de Zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale.

P.197

-Monilia de l'abricotier :

Appliquer, dès à présent, un fongicide de synthèse tel que : Thirame, à 200 g de MA/hl ; Phaltane, à 100 g de MA/hl ; Carbatène, à 200 g de MA/hl ; Mancozèbe, à 280 g de MA/hl.

-Cochenille du mûrier sur pêchers :

Depuis quelques années, cette cochenille est en extension dans un certain nombre de vergers, notamment dans le département de la Haute-Garonne.

On constate sur les arbres envahis un affaiblissement général et des dépérissements de rameaux.

On pourra s'inspirer, pour combattre cet insecte, de la méthode mise au point dans la région de Bordeaux :

Traiter les arbres contaminés avec une spécialité à base d'oléoparathion à la dose de 3 litres par Hl d'eau, dès à présent.

On pratiquera la technique de la double pulvérisation qui consiste à faire un premier traitement rapide destiné à soulever les carapaces, suivi d'un deuxième passage plus soigné, 15 à 30 minutes plus tard.

Au préalable, repérer très soigneusement les arbres attaqués pour éviter un traitement général susceptible d'être préjudiciable à la faune auxiliaire.

/CULTURES LEGUMIERES/

-Mouche de l'oignon :

On peut lutter de diverses manières contre la larve (asticot) de cette mouche qui amène la pourriture des oignons et poireaux :

- par la désinfection des semences à l'aide d'un poudrage humide avec du Diethion (60 g de MA/kg de graines) ou Trichloronate (40 g de MA/kg de graines);

- par la désinfection des plants ou bulbilles au moyen d'un trempage, pendant quelques minutes, dans une solution de diéthion à 60 g de MA pour 10 litres d'eau ou de trichloronate à 25 g de MA pour 10 litres d'eau.

Ces procédés ont une persistance d'action qui permettra de protéger les plantes contre la première génération de mouches.

- par la désinfection du sol qui permet une action plus prolongée à l'aide des produits suivants, qui seront employés en respectant les directives des fabricants :

- Carbophénothion - Chorfenvinphos - Diazinon - Diethion - Dichlofenthion - Trichloronate.

BALMA, le 13 Février 1970

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "Midi-Pyrénées
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.